

Aide-mémoire du Président

Réunion conjointe des groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Mardi 24 mars 2009

Présidée par Vic Heard, Président du Groupe de travail I

Rapport intérimaire sur les mesures prises pour la mise en œuvre du PAI, sous réserve de la disponibilité de fonds

1. La direction a présenté un rapport d'avancement sur les mesures prises pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), soulignant que, trois mois après le lancement de ce programme triennal, plus de la moitié des actions du PAI ont été mises en chantier. Cela a exigé une forte participation du personnel aussi bien du Siège que des bureaux décentralisés. Le document de la Direction intitulé *Rapport intérimaire sur les mesures prises pour la mise en œuvre du PAI, sous réserve de la disponibilité de fonds*, est consultable sur le web à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/uploads/media/ProgressReport%20IPAFrench.pdf>.
2. Le coût estimé de l'appui à la mise en œuvre du PAI et la demande de contributions volontaires pour 2010-11 et 2009 avaient été ramenés, respectivement de 25,76 à 22,80 millions d'USD, et de 21,8 à 18,6 millions d'USD (plus 7% au titre des dépenses d'appui au projet). Le Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du PAI avait reçu des annonces de contributions confirmées pour un montant avoisinant 6,3 millions d'USD et disposait de liquidités se chiffrant à 3,15 millions d'USD. Il y avait donc un écart important entre les ressources disponibles et les besoins de financement du PAI, ce qui risquait d'obliger à adopter une approche sélective dans la mise en œuvre des actions en proportion du niveau des fonds disponibles. Une décision en la matière devrait être prise vraisemblablement en mai/juin 2009.
3. Tout en appréciant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAI, les Membres se sont déclarés vivement préoccupés à l'idée que le PAI, qui constitue un ensemble intégré de mesures pour la réforme, puisse faire l'objet d'une mise en œuvre morcelée.
4. Pour ce qui est de la préparation du Programme de travail et budget, les Membres ont reconnu que le nouveau cycle de planification budgétaire, tel qu'énoncé dans le PAI, ne pouvait pas être entièrement mis en œuvre en 2009, étant donné qu'il s'étalera intégralement sur l'ensemble de l'exercice biennal 2010-2011, si l'on tient compte des consultations informelles avec les Membres sur les domaines d'action prioritaire et des financements extrabudgétaires prévus pour le premier trimestre 2011.
5. Ils ont également signalé que, pour renforcer la confiance dans le processus du PAI, il fallait améliorer la transparence du processus de recrutement du personnel de rang supérieur, notamment en ce qui concerne le nouveau poste de Directeur général adjoint (DGA). Le Directeur général adjoint actuellement en fonction a suggéré que les deux postes de Directeur général adjoint pourraient faire l'objet d'un avis de vacance et être pourvus en même temps.
6. La Direction a montré comment les rapports sur l'avancement sur la mise en œuvre du PAI seraient établis à l'avenir. Le mode simplifié de présentation des rapports proposé a été jugé approprié du fait qu'il représentait un bon compromis entre les exigences des Membres et le niveau d'apport qu'il était possible de fournir pour les projets individuels. Des détails sur les actions achevées seraient fournis mensuellement sous forme de tableaux de bord, tandis que les sujets de préoccupations liés par exemple aux écarts constatés par rapport au programme de travail feraient l'objet de commentaires rédigés.

Examen de la situation budgétaire du Fonds fiduciaire

1. Les Membres se sont félicités de la nouvelle contribution de 20 000 USD de la Tanzanie et des annonces de contributions par divers autres pays, parmi lesquels le Royaume-Uni, la Finlande et la Turquie. Ils se sont attardés sur la question des retards liés aux délais administratifs nécessaires pour la mise à disposition des contributions au Fonds fiduciaire. Sur les 3,15 millions d'USD reçus par le Fonds fiduciaire, 236 000 USD avaient été déboursés.
2. Conscient du défi à relever pour atteindre le niveau de financement exigé pour le PAI, et du fait que la responsabilité première pour dégager des financements volontaires incombe aux États Membres, le Président du CoC-EEI a évoqué le succès de la campagne de mobilisation de fonds menée par les Membres afin de lever des contributions pour l'EEI en 2006-07. Il a vivement encouragé les Membres à rééditer ce succès et à désigner à cet effet un chef de file et à mettre à profit un réseau de représentants permanents qui veilleraient à ce que le PAI soit mis en œuvre comme un tout cohérent. Les Membres sont convenus de la nécessité pour les Membres et pour la Direction d'agir en temps opportun face à un défi commun. Ils ont désigné l'Ambassadeur d'Italie *in absentia* comme chef de file éventuel. Sa réponse est attendue.
3. Les Membres ont été informés du fait que le Directeur général écrirait de nouveau aux Membres pour les inviter à renforcer leur contribution au Fonds fiduciaire. Le bulletin *Info Membres – Renouveau de la FAO* adopté récemment et les séances d'information à l'intention des Membres s'inscrivent dans les efforts de la Direction en vue de soutenir le financement du PAI dans un contexte de concurrence internationale pour l'obtention des ressources. Le prochain numéro d'*Info Membres – Renouveau de la FAO* fera le point sur les contributions au Fonds fiduciaire. Il a été proposé d'envisager également des façons créatives de contribuer au financement du PAI, comme par exemple la possibilité pour les gouvernements hôtes de prendre en charge une part plus importante des frais afférents aux bureaux nationaux ou sous-régionaux, ce qui permettrait d'affecter davantage de ressources du programme ordinaire aux activités menées à l'appui de la réforme.

Consultation éventuelle d'ONG/OSC dans le cadre des travaux du CoC-EEI

1. Sur la base des éléments d'orientation fournis par le CoC-EEI lors de sa réunion du 21 janvier 2009, les Membres ont examiné les modalités présentées oralement et esquissées dans le document de la Direction intitulé *Consultation éventuelle d'ONG/OSC dans le cadre des travaux du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI* (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/uploads/media/NGOMeasuresK4431FRENCH.pdf>). Ont été présentées les deux modalités suivantes: i) présentation des remarques écrites par des ONG internationales (OING) sur les différents domaines relatifs au renouveau de la FAO; et ii) participation des OING aux réunions du CoC-EEI.
2. Compte tenu de l'importance de la contribution des OING au travail de l'Organisation, il a été noté que les modalités proposées ne s'excluaient pas mutuellement et pouvaient être utilisées en parallèle. Il a toutefois été jugé nécessaire de préciser les critères de participation des OING, de même que le coût de leur participation. Cela ferait l'objet d'un document ultérieur de la Direction.

Annexe

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction du Président
2. Rapport intérimaire sur les mesures prises pour la mise en œuvre du PAI, sous réserve de la disponibilité de fonds
3. Examen de la situation budgétaire du Fonds fiduciaire
4. Consultation éventuelle d'ONG/OSC dans le cadre des travaux du CoC-EEI